

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150219-2015\_B100-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2015  
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B100**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention au CG13 et au Conseil Régional PACA dans le cadre du PLIE**

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGÉAC Olivier

**Excusé(s) :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_3\_03**

NL

**BUREAU DU 19 FEVRIER 2015**

Rapporteur : Michel BOULAN

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Emploi et formation**

**Objet : Demande de subvention au CG13 et au Conseil Régional PACA dans le cadre  
du PLIE**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

En tant qu'établissement chargé de l'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, et conformément au 4ème protocole, signé par l'État, la Région PACA, les Départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse et la CPA, approuvé par le Conseil communautaire du 29 novembre 2012 pour la période 2013-2017 (délibération n°2012-A182), la Communauté du Pays d'Aix sollicite des subventions auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et du Conseil régional PACA à hauteur de 520.000€.

**Exposé des motifs :**

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisent que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE s'inscrit dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN), qui définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

Le PLIE est un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les PLIE, telles que :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale,
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics PLIE),
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

À ce titre, le PLIE a pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'action de la CPA dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région PACA et des Départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cette démarche partenariale est destinée à renforcer, sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, la mobilisation des moyens de chacun des signataires, afin de permettre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi.

Les termes du protocole du quatrième PLIE communautaire 2013-2017 ont été approuvés par délibération n°2012-A182 du Conseil communautaire du 29 novembre 2012. Il définit les modalités de mises en œuvre opérationnelles du PLIE et en fixe les objectifs.

Ce protocole autorise également Madame le Président ou son représentant à solliciter les financements du Fonds Social Européen auprès de l'Etat, ainsi que ceux des autres partenaires financiers, comme indiqué dans l'article 11 du protocole.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de leurs participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 6 mois.

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que "plate-forme de coordination", permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

- Du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE,
- Des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants,

- Des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

Dans ce cadre, la CPA sollicite une subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, répartie comme suit :

- **470.000 € au Conseil général des Bouches-du-Rhône**, correspondant à 450.000€ au titre de la prestation accompagnement à l'emploi pour les 1.200 personnes accompagnées dont au moins 70 % de bénéficiaires du RSA et 20.000€ au titre de la relation avec le monde économique.

- **50.000€ au Conseil régional PACA** au titre de l'ingénierie de projet mais aussi au titre de la mise en œuvre des clauses sociales au sein des marchés portés par la Région.

#### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté ;

VU la délibération n° 2012\_A182 du Conseil communautaire du 29 novembre 2012 approuvant les termes du protocole du quatrième PLIE 2013-2017 ;

VU la délibération N° 2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations déjà attribuées pour des opérations relevant de la compétence de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 4 février 2015 ;

**Dispositif:**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Région PACA et du Département des Bouches-du-Rhône les subventions précisées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les recettes perçues par la Communauté du Pays d'Aix, notamment les subventions du Conseil Régional PACA et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, seront affectées sur les lignes du budget de la CPA – service 9.



## Présentation de l'organisme

Le 21 décembre 1993, les six communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Coudoux, Saint Cannat, Venelles et Vitrolles constituent la communauté de communes du Pays d'Aix. Au cours des années qui suivent, 13 nouvelles communes font leur entrée.

Dans le cadre de la loi Chevènement, celles-ci décident de former en janvier 2001 la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, élargissant à cette occasion le périmètre à 14 nouvelles communes.

En janvier 2002 la commune de Mimet rejoint la CPA, portant ainsi la communauté d'agglomération à 34 communes, pour 354 600 habitants et 129 617 hectares (1 296 km<sup>2</sup>).

En janvier 2014 les communes de Gardanne et Gréasque rejoignent la CPA, portant le nombre de communes de la communauté d'agglomération à 36, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants, pour 402 040 habitants et 133 334 hectares (1 333,34 km<sup>2</sup>). Le nombre de conseillers communautaires est de 92.

La Communauté du Pays d'Aix compte cinq bassins de vie :

- \* Bassin de vie Centre (Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Le Tholonet 138 300 habitants),
- \* Bassin de vie Sud (Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue, Mimet, Gardanne et Gréasque 110 000 habitants),
- \* Bassin de vie Val de Durance (Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Saint-Estèves-Janson, Saint Paul Lez Durance, Venelles, La Roque d'Anthéron 46 200 habitants),
- \* Bassin de vie de la Chaîne des Côtes et Trévaresse (Lambesc, Rognes, Saint-Cannat, Eguilles, Ventabren, Coudoux 31 000 habitants),
- \* Bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc (Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Peynier, Rousset, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Trets, Meyreuil 31 800 habitants).

## Chiffres clés

- Trente-six communes, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants.
- 402 040 habitants dans toute la communauté d'agglomération (données 2014)
- une moyenne de 302 hab./km<sup>2</sup>
- un territoire de 133 334 hectares (1 333 km<sup>2</sup>)
- 145 000 actifs
- 800 000 touristes
- 40 000 étudiants

## **LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE**

### **Compétences obligatoires**

#### **Le développement économique**

- L'aménagement de l'espace communautaire en terme de création, d'entretien et de gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale,
- Toutes actions de développement économique d'intérêt communautaire.

#### **Aménagement de l'espace communautaire**

- Elaboration du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération,
- L'organisation des transports urbains.

#### **Equilibre social de l'habitat sur le territoire**

- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Programme local de l'habitat,
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

#### **Politique de la Ville**

- Dispositifs contractuels de développement urbain,
- Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance,
- Dispositifs d'insertion économique et sociale.

#### **Compétences optionnelles**

- La voirie et les parcs de stationnement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

#### **Compétences facultatives**

#### **La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers**

- La charte intercommunale de l'environnement
- Le projet de l'Europôle méditerranéen de l'Arbois
- Le maintien et le développement de l'agriculture
- Le traitement des entrées de villes et de villages
- Le service public d'assainissement non collectif
- Les terrains d'accueil pour les gens de voyages
- La charte intercommunale d'aménagement et de développement
- Le schéma d'orientation visant la mise en cohérence des POS communaux
- La politique culturelle communautaire
- La politique sportive communautaire

## PRESENTATION DU PLIE DU PAYS D'AIX

### **Le cadre national et européen**

Les PLIE s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN).

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le FSE.

Les PLIE sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les PLIE :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale,
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics PLIE),
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, le PLIE a pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

### **Le cadre local du PLIE communautaire**

Par décision du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PLIE sur le territoire du Pays d'Aix et a délibéré favorablement sur le principe de sa mise en œuvre, le 3 décembre 2001, et ce, au titre d'un dispositif contractuel de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

**Le second PLIE Communautaire 2007** a fait suite au premier PLIE communautaire 2002-2006 et au PLIE mis en œuvre sur le territoire de la ville d'Aix en Provence depuis 1993.

**Le troisième PLIE communautaire, pour les années 2008-2012**, a posé comme objectif la mobilisation de l'ensemble des moyens existants sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de personnes en difficulté particulière d'insertion socioprofessionnelle, et notamment un accompagnement personnalisé par la construction d'étapes de parcours vers l'emploi stable et durable.

Les moyens mobilisables par ce Plan ont été destinés à des personnes confrontées à une exclusion durable du marché du travail, volontaires et disponibles pour engager une démarche active d'insertion professionnelle.

*L'objectif du protocole 2008 – 2012 était de mobiliser, sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de **5.700 personnes accompagnées, dont 3.135 bénéficiaires du R.S.A. (55%)**, l'ensemble des moyens existants et mis en œuvre par les signataires au présent protocole.*

***Au final, ce PLIE a accompagné 4.821 personnes, dont 3.401 bénéficiaires du RSA.***

*Sur l'ensemble des 4.821 personnes accompagnées par le PLIE, un peu moins de 71% ont été bénéficiaires du RSA et 22% de chômeurs longue durée.*

*Sur les **2.574 femmes et 2.247 hommes** accompagnés par le PLIE, un peu moins de 30% (1.412 personnes) étaient titulaires d'un diplôme de niveau V et un peu plus de 30% (1.546 personnes) pour le niveau V bis et VI. 820 personnes étaient titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué de niveau IV.*

*Sur les 4.821 personnes accompagnées, **1.064 étaient résidentes de quartiers prioritaires**, inscrits en CUCS pour les communes d'Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis, représentant 22.10% de l'ensemble des personnes accompagnées.*

*Sur la totalité des 4821 personnes intégrées dans le Plan, 1179 personnes ont été prescrites par le Pôle insertion (24.46%), 1026 personnes par le Pôle emploi (21.28%), 678 personnes par les CCAS (14.06%) et 611 par les BME (12.67%) principalement.*

*Les intégrations par bassin de vie montrent un équilibre entre les 4 CISO du territoire (**CISO Centre est, CISO Centre ouest, CISO Nord et CISO Sud**) avec 1271 personnes en parcours sur le territoire Centre est, 1200 sur la CISO Centre ouest, 1189 pour le Nord et 1161 pour le Sud.*

***Le troisième PLIE communautaire a également permis la sortie en emploi stable et durable de 1.335 personnes, dont 849 bénéficiaires du RSA.***

*L'objectif initial était de 2.280 personnes sorties en emploi dont 1.254 bénéficiaires du RSA. Sur l'ensemble des sorties réussies, 468 personnes (35.06%) ont obtenu un CDI et 263 (19.70%) un CDD de plus de 6 mois. 70 personnes ont créé leur propre activité (5.24%). Par répartition géographique, la CISO Centre est représente 32.51% des sorties réussies (434 personnes), 30.49% pour la CISO Nord (407 personnes), 21.72% pour la CISO Centre ouest (290 personnes) et 15.28% pour la CISO Sud (204 sorties réussies).*

**Le quatrième PLIE du Pays d'Aix va porter sur les 5 prochaines années (2013-2017). Son protocole a fait l'objet d'un vote par les partenaires et sa signature est finalisée. Lors du Comité de Pilotage du 25 septembre 2013, un avenant relatif aux modifications du mode de gestion en convention bilatérale a été présenté aux membres du Comité de Pilotage. Cet avenant a été voté en 2013 afin de prendre en considération les nouvelles modalités opérationnelles de fonctionnement liées à la modification du mode de conventionnement avec l'Etat.**

**Toutefois, l'implication financière de l'Europe au titre du Fonds Social Européen et la validité du présent protocole feront l'objet d'un réexamen fin 2014 ou début 2015, date de l'entrée en vigueur du nouveau Programme Opérationnel d'intervention communautaire du Fonds Social Européen qui succède à celui de 2007-2013, au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». L'année 2014 a été une année « vierge » en matière de fonds Européens. Le financement des actions et opérateurs s'est fait sur des fonds constitués par le reliquat des sous programmations des années antérieures.**

**DONNEES CHIFFREES**  
**CARACTERISTIQUES DES PARTICIPANTS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 AOUT 2014**

|  |       |
|--|-------|
| Nombre de personnes accompagnées                         | 1 320 |
| Nombre de personnes nouvelles entrées dans le dispositif | 1 023 |
| Nombre de personnes sorties                              | 234   |
| Sorties en positif                                       | 84    |

Par genre

|        |       |
|--------|-------|
| Hommes | 688   |
| Femmes | 632   |
| Total  | 1 320 |

Par niveau de qualification

|              |       |
|--------------|-------|
| Niveau I     | 40    |
| Niveau II    | 62    |
| Niveau III   | 128   |
| Niveau IV    | 197   |
| Niveau V     | 439   |
| Niveau V bis | 224   |
| Niveau VI    | 220   |
| Total        | 1 320 |

Par critères administratifs ( double critérisation possible)

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| RSA             | 959                           |
| DELD            | 238                           |
| TH              | 17                            |
| Autres          | 110                           |
| Jeunes – 26 ans | 19                            |
| Total           | 1 320 personnes<br>concernées |

Par CUCS

|           | Participants total | Public CUCS |
|-----------|--------------------|-------------|
| Aix       | 487                | 72          |
| Vitrolles | 255                | 83          |
| Pertuis   | 72                 | 27          |

Par Motifs de Sorties AUTRES

| Motif                                | Nombre de sorties | En pourcentage |
|--------------------------------------|-------------------|----------------|
| Déménagement                         | 14                | 9.3%           |
| Ne recherche plus d'emploi           | 7                 | 4.6%           |
| Emploi choisi < mi temps             | 2                 | 1.3%           |
| Motif personnel                      | 29                | 19.2%          |
| Abandon                              | 42                | 27.8%          |
| Réorientation                        | 18                | 11.9%          |
| Parcours sans solution à court terme | 24                | 15.9%          |
| Non respects des engagements PLIE    | 7                 | 4.6%           |
| Emploi sans contrat                  | 5                 | 3.3%           |
| Recherche autonome                   | 3                 | 2.0%           |
| TOTAL                                | 151               | 100%           |

Par Motifs de Sorties POSITIVES

| Motif                       | Nombre de sorties | En pourcentage |
|-----------------------------|-------------------|----------------|
| CDD > 6 mois                | 22                | 26.2%          |
| CDD > 6 mois Contrats aidés | 27                | 32.2%          |
| CDD > 6 mois Contrat Pro    | 0                 |                |
| CDI                         | 23                | 27.4%          |
| Formation Qualifiante       | 9                 | 10.7%          |
| Intérim                     | 2                 | 2.3%           |
| Création d'activité         | 1                 | 1.2%           |
| TOTAL                       | 84                | 100%           |

## DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME

### PORTAGE DE L'ACTION

Communauté du Pays d'Aix  
Direction de l'Insertion et de l'Emploi  
Service Animation du PLIE

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Construction et animation des parcours,
- Mobilisation de l'offre d'emploi et ingénierie économique,
- Mise en œuvre et suivi des clauses d'insertion,
- Développement et ingénierie de projets territoriaux.

### TERRITOIRE

La communauté regroupe 36 communes réparties sur deux départements (Bouches du Rhône et Vaucluse).

### PUBLIC VISE

- Tout public en recherche d'emploi, de formation engagé dans une démarche d'insertion,
- Entreprises à mobiliser en faveur de l'insertion,
- Institutions et partenaires locaux à mobiliser au sein d'un réseau d'animation territoriale pour l'emploi, l'insertion et le développement économique.

### PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION

Nathalie LÉBOUC, Chef de projet PLIE

COORDONNEES : Communauté du Pays d'Aix  
Service Animation du PLIE  
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
Tel : 04.42.52.80.17

PERIODE D'EXECUTION : du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015

## Diagnostic, Objectifs et Moyens

### Le Diagnostic territorial

Selon les dernières données statistiques fournies par Pôle Emploi, le profil des demandeurs d'emploi sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix s'établissait comme suit.

#### Profil de la demande d'emploi du territoire du Pays d'Aix à fin décembre 2011

##### Des évolutions spécifiques au Pays d'Aix,

La DEFM catégories A, B et C du Pays d'Aix représente un poids de 7% dans le département des Bouches-du-Rhône, avec une évolution annuelle de +4%. Le département a évolué de +5% et la région Paca, +7%.

Ce sont les 60 ans et + qui ont le plus augmenté dans le Pays d'Aix (+40%), mais une évolution moins forte que dans les autres zones géographiques.

Les 25 à 29 ans sont en repli (-2%) et les - de 25 ans stagnent.

Une majorité de femmes dans le Pays d'Aix, 52%, qui accusent une augmentation annuelle plus forte que pour les hommes, respectivement +5% et +3%, en cohérence avec les différents zonages.

##### Un niveau de formation plus important, en pays d'Aix,

- 33% des demandeurs d'emploi du Pays d'Aix sont de niveau V (sorties de l'année terminale de second cycle court et des classes de second cycle long) contre 37% en moyenne régionale.

- 20% sont de niveau IV, comme la moyenne régionale.

- 19% sont de niveaux I/II (sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 - licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école) ; la moyenne régionale est de 11%.

##### L'ancienneté d'inscription,

- 62% de la DEFM ABC a une ancienneté inférieure à un an avec une évolution de 1%.

- Les un à deux ans d'ancienneté ont un poids supérieur à la moyenne départementale et régionale (20% et 19%).

- Les deux ans et+ représentent un poids de 17% contre 19% dans les Bouches-du-Rhône et 16% en région.

En terme d'évolution annuelle, les 2 ans et + subissent une augmentation de +19% dans le Pays d'Aix, contre 21% au niveau national, 20% en région et 18% dans les Bouches-du-Rhône.

### **Les emplois recherchés,**

70% de la DEFM ABC en Pays d'Aix sont représentés par les 5 domaines suivants :

- \* Service à la personne et à la collectivité (19%),
- \* Support à l'entreprise (17%),
- \* Commerce vente et grande distribution (16%),
- \* Construction, bâtiment et travaux publics (9%),
- \* Transport et logistique (9%).

### **Un niveau de qualification plus orienté vers les cadres et les agents de maîtrise,**

Les demandeurs d'emploi non qualifiés sont moins nombreux dans le Pays d'Aix (24%) que dans les BdR (30%) et la région (28%).

Les agents de maîtrise et les cadres (22%) sont au delà des moyennes départementale et régionale (14% et 13%), mais conformes à la moyenne nationale.

Les cadres augmentent de +4%. En revanche, les AMT du Pays d'Aix sont en repli contrairement à la région et aux Bouches-du-Rhône +6%.

Pour mémoire, fin 2010, le phénomène était inversé.

### **La composition des cadres est plus âgée que l'ensemble de la DEFM.**

4% ont moins de 25 ans contre 15% pour l'ensemble. Une évolution orientée à la hausse pour les 40 ans et plus (+3%).

Les plus de 50 ans connaissent une hausse supérieure à l'ensemble de la DEFM (19% contre 16%).

L'année 2011 est marquée par une augmentation des cadres et surtout des plus de 50 ans.

66% sont inscrits depuis moins d'un an contre 62% pour l'ensemble, et seulement 13% pour les deux ans et plus contre 17%.

Les cadres connaissent une évolution à la baisse ou à la hausse de manière plus favorable que pour la DEFM toutes qualifications.

Les 4 domaines professionnels principalement recherchés par les cadres sont pour 76% le domaine du support à l'entreprise (38%), les services à la personne et à la collectivité (17%), l'industrie (11%) et le commerce, la vente et la grande distribution (10%).

## Les Objectifs poursuivis

Compte tenu du diagnostic posé et de la physionomie de l'économie du Pays d'Aix une mise en cohérence des mesures et des dispositifs existants est incontournable pour respecter les objectifs de résultat fixés dans le cadre du protocole. La gestion territorialisée des ressources sur le territoire notamment au travers des co-pilotages permet d'assurer une bonne coordination et de développer des effets de synergie. La participation des acteurs devient alors source de création de projets et permet de répondre aux axes stratégiques et à des déficits repérés.

La réalisation de ces objectifs passe par trois grandes voies

### **La « fonction d'ingénierie »**

« Plateforme d'animation territoriale », le Service Animation du PLIE a pour vocation de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de nouvelles actions étant de nature à enrichir les parcours d'insertion du participant.

Le travail d'ingénierie se concrétise au travers de :

- L'animation d'un réseau partenarial institutionnel et opérationnel,
- La participation aux instances territoriales dans les domaines d'insertion, de formation et d'emploi, mais également au sein des groupes de travail territoriaux et ce dans une logique de cohérence des outils territoriaux,
- Le repérage des problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi,
- Une capitalisation des informations autorisant le développement d'actions innovantes complémentaires à l'existant répondant ainsi aux problématiques d'insertion et d'emploi des publics visés par le PLIE et des employeurs du territoire,
- Une veille sur les mesures et dispositifs existant sur le territoire.

**La relation avec les entreprises** s'organisera autour de 4 missions principales :

Organisation d'évènement,  
Prospection des offres,  
Mise en relation Employeur/candidats,  
Suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.

Ces missions seront portées par le Service Animation du PLIE. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.

Toutefois, le service PLIE porte un marché au placement.

Ce marché composé de deux Chargés de Relations Entreprises a pour objectif la mise en emploi des participants mais également le développement du lien avec les entreprises oeuvrant sur le périmètre géographique de la CPA et la prospection d'emploi au regard des profils des participants retenus sur cette action.

Chaque CRE doit constituer un portefeuille de 300 participants/an et doivent en placer un tiers.

### **La « gestion des parcours d'insertion »**

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisé pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi. Cet accompagnement est assuré par un référent unique, qui dispose du temps et des moyens nécessaires pour assurer un suivi de qualité tout au long du parcours (18 mois). Cet accompagnateur utilisera et mobilisera les mesures et dispositifs appropriés existants sur le territoire à chaque étape de parcours. Cet accompagnement se prolonge dans le cadre d'une sortie positive.

Le Service Animation du PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Cela se traduit par :

- La coordination d'une équipe d'accompagnateurs à l'emploi (21 sur l'année 2015),
- Le suivi et la régulation des parcours des publics (pour une file active de 1 200 participants),
- L'organisation et l'animation du réseau partenarial autour du suivi des publics.

Par ailleurs, le Service Animation au travers de sa fonction « Relation avec le monde économique » vise à proposer un travail aux participants du PLIE. Cette ingénierie constitue un niveau d'intervention essentiel apportant une véritable plus-value dans le parcours des participants par la mobilisation des acteurs économiques (porteurs de projets et entreprises) et permet d'offrir des étapes de parcours en lien direct avec l'économie (marché au placement).

### **« L'ingénierie territoriale »**

Le territoire peut se définir comme le lieu sur lequel se trouve l'ensemble des ressources mobilisables au service du citoyen. La gestion de ces ressources doit conduire à un accès égalitaire aux services publics. Dans ce domaine, on parlera de « proximité » des territoires et des personnes, de « cohérence » dans les réponses apportées, de réactivité et de transversalité.

Cependant, si des groupes de publics particuliers se dessinent et ont pour chacun d'eux un traitement spécifique et une mobilisation de l'offre d'insertion adaptée, l'augmentation du nombre de personnes dans des situations de grande précarité pose de plus en plus de difficultés. L'année 2014 montre une faiblesse au niveau de la mobilisation des publics tant sur le volet « accompagnement » - absences de plus en plus fréquentes... que sur l'orientation sur les actions. Il conviendra de réfléchir sur la nécessité de construire de nouveaux processus pour optimiser la mobilisation des moyens publics existants et de créer de nouveaux espaces d'insertion pour des personnes dont la situation est en inadéquation avec la structure économique actuelle.

## **Les Moyens mis en oeuvre**

### Moyens Humains

\* Développement et Ingénierie des projets territoriaux  
Un Chef de projet

\* Animation, gestion et suivi de l'accompagnement  
Une chargée de mission et deux gestionnaires

\* Animation et suivi des clauses d'insertion et relation avec les entreprises  
Une chargée de mission

## **Les Axes d'Intervention prioritaires retenus en 2015**

En plus de ses missions traditionnelles décrites plus haut, que sont l'accompagnement des participants via l'élaboration de parcours individualisés cohérents, le soutien à la consolidation et au développement des structures de l'IAE permettant d'offrir un large panel d'étapes de parcours (120 places sont réservées aux participants du PLIE sur les différents ACI) le financement d'actions spécifiques conduites sur les quartiers et/ou au bénéfice des personnes résidant sur les zones politique de la ville (Club Ambition Aix et Vitrolles) les axes d'intervention définis comme prioritaires fin 2013 ont permis de favoriser la mise en place d'actions plus spécifiques et la création d'une plateforme de mobilité « MOBILIS IN MOBILI ».

Cependant la raréfaction des fonds publics et le désengagement de certaines collectivités posent le problème du maintien de ces actions pour les années à venir.

Le service PLIE procédera à la rédaction d'un appel à projets sur le dernier trimestre 2014 afin de planifier ses actions sur 2015, de les étudier collectivement dans le cadre de comités opérationnels afin de permettre aux opérateurs « retenus » d'aller chercher des co financements sur les actions pertinentes pour un public fragilisé en recherche active d'emploi.

## **L'animation et le suivi des clauses sociales sur le territoire du PLIE**

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. Les dispositions juridiques existent, elles permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

L'article 14 pose le principe de la clause. Il s'agit de demander aux entreprises soumissionnaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion, correspondant soit à un volume déterminé d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché.

Dans le cadre de ses missions, le PLIE en relation avec le service des marchés de la Communauté du Pays d' Aix assure une double fonction :

- Etre l'interface entre maîtres d'ouvrages, entreprises et candidats,
- Etre facilitateur de la mise en œuvre de la clause sociale.

### **1. Appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion**

#### **\* auprès des donneurs d'ordre**

Deux niveaux d'intervention apparaissent dans le travail de collaboration avec les donneurs d'ordre :

- une action de suivi et de développement de la clause d'insertion dans les marchés auprès des donneurs d'ordre intégrant déjà des clauses d'insertion dans leurs marchés sur le territoire,
- une action de promotion et de sensibilisation auprès des donneurs d'ordre n'ayant pas intégré à ce jour de clauses dans leurs marchés.

Une intervention en amont du lancement du marché, avec le service des marchés et les donneurs d'ordre, permet une identification précise et pertinente des lots pouvant faire l'objet d'une clause d'insertion.

#### **\* auprès des entreprises**

Dès la publication du marché, le chargé de mission pourra être amené à intervenir auprès des entreprises soumissionnaires. Cette phase est importante pour la compréhension de la notion de clause d'insertion et sur sa mise en application par l'entreprise.

La contractualisation des clauses peut se faire sous diverses formes : embauches directes, mise à disposition, sous-traitance via un contrat d'intérim ou l'intervention d'une ETTI, d'un GEIQ, d'un chantier d'insertion... Il s'agit d'accompagner l'entreprise dans ses choix en identifiant les modalités administratives ainsi que les caractéristiques du poste (répartition des heures, missions, technicité requise...).

### **2. Suivi et développement de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre**

Les marchés concernés majoritairement par la mise en œuvre des clauses sociales sont des marchés de travaux, bâtiment, Travaux publics et Environnement en ce qui concerne la Communauté du Pays d'Aix.

Quelques marchés ont été ponctuellement « clausés » par les communes, il conviendra d'établir un véritable partenariat afin de développer cette opportunité. Le partenariat avec les bailleurs sociaux devra être renforcé et élargir à l'ensemble des bailleurs. La promotion et la sensibilisation de nouveaux donneurs d'ordre se feront au travers de rencontres individuelles et/ou de journées d'information organisée par la Communauté du Pays d'Aix.

En dernier lieu, la diversification des secteurs d'activités ainsi que l'élargissement à la mise en œuvre d'autres articles du code des marchés doivent être étudiées.

Le PLIE du Pays d'Aix a engagé auprès des services de la Région un partenariat permettant d'envisager pour 2014 une augmentation massive du volume d'heures d'insertion générées par les clauses sociales au bénéfice des publics en recherche d'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre du développement de leur activité. Ce partenariat se traduit par plusieurs actions :

- Suivi de 2 opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée AREA PACA : Lycée EREA aux Pennes Mirabeau et Lycée Pierre Mendès France à Vitrolles en lien avec les services de la Ville de Vitrolles.
- Accompagnement des services du Conseil Régional concernant l'intégration selon la procédure de l'article 14 du code des marchés publics d'une clause sociale d'exécution dans le cadre du marché de Travaux d'entretien des espaces verts du Pavillon du Roy René à Gardanne.
- Appui technique auprès de la Direction de la Commande Publique dans le cadre du développement du recours aux clauses sociales dans les contrats passés par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : présentation de la mission de « facilitateur » aux acheteurs, appui à la définition d'une méthodologie, identification des marchés potentiellement « clausables »...

## **La Mobilité sur le territoire du PLIE**

---

Le manque de mobilité des publics en difficultés sociales représente un véritable obstacle à leur insertion sociale et professionnelle. Cette réalité est renforcée compte tenu de la taille du territoire de la Communauté (36 communes, cinq bassins d'emploi différents sur deux départements). La particularité du territoire met en avant une disparité d'accès aux moyens de transports collectifs. L'éloignement social, ressenti ou avéré par les personnes habitant des petites communes, impacte la capacité de la personne à se déplacer facilement et de façon autonome.

Face à ce constat, la mise en place d'une plateforme de mobilité sur le territoire de la CPA a été validée et l'association « MOBILIS IN MOBILI » est la structure porteuse de ce projet.

L'association « MOBILIS IN MOBILI » souhaite développer le projet « AIX EMPLOI MOBILITE » initié sur le territoire du Pays d'Aix sous la forme d'une plate-forme mobilité pour un public en précarité.

La plate-forme mobilité est un lieu d'accueil, de conseil de formation et d'accompagnement personnalisé en direction des personnes les plus fragiles, dans une démarche de formation et de retour à l'emploi. L'offre proposée est adaptée à l'autonomie et au besoin de déplacement de chacun.

Les objectifs fixés:

- Mettre en œuvre au profit de chaque bénéficiaire une action de conseil à la mobilité: établir un diagnostic des difficultés à être mobile et mobiliser les outils disponibles sur le territoire pour répondre aux besoins de mobilité identifiés (le micro crédit, le

garage social, le permis de conduire, la location de véhicule, la desserte de la zone commerciale de Plan de Campagne...).

- Développer l'action au profit de 60 personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, dont 30 participants du PLIE du Pays d'Aix.

## **La Formation sur le territoire du PLIE**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'emploi le PLIE intervient sur des champs connexes permettant l'accès à l'emploi stable des participants. Dans le cadre du parcours d'insertion d'une personne des besoins en formation peuvent émerger. Ces formations visent un double objectif – soit une professionnalisation (modules courts de formation) soit la qualification (parcours long diplômant).

Afin de pouvoir répondre à la totalité des participants un recensement de l'existant sur le territoire est en cours de réalisation. Pôle Emploi s'est proposé de diffuser largement l'offre de formation accessible tout au long de l'année. Par ailleurs le Conseil général possède également un volet de formation pour les bénéficiaires du RSA.

Le Service Animation du PLIE assurera une fonction de veille sur les formations existantes et pourra, au regard des situations rencontrées, proposer de réaliser un marché d'offre de formations particulières et spécifiques non existantes ou non accessibles aux participants du PLIE via le droit commun.



BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE ANIMATION PLIE

ANNEE 2015

| DEPENSES                            |         | RECETTES         |         |
|-------------------------------------|---------|------------------|---------|
| DEPENSES DE PERSONNEL               | 230 000 | CONSEIL REGIONAL | 50 000  |
| DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT | 8 500   | FSE              | 100 000 |
| DEPENSES INDIRECTES                 | 20 500  | CPA              | 109 000 |
| TOTAL                               | 259 000 |                  | 259 000 |

BUDGET PREVISIONNEL FONCTION INGENIERIE

ANNEE 2015

| DEPENSES                            |        | RECETTES         |        |
|-------------------------------------|--------|------------------|--------|
| DEPENSES DE PERSONNEL               | 70 000 | CONSEIL REGIONAL | 50 000 |
| DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT | 2 800  | FSE              | 13 000 |
| DEPENSES INDIRECTES                 | 3 500  | CPA              | 13 300 |
| TOTAL                               | 76 300 |                  | 76 300 |

ANNEE 2015

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

NB – Seuls les dossiers comportant l'intégralité des informations  
Demandées ci-dessous seront instruits

- **NOM DE L'ORGANISME** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
- **ADRESSE DU SIEGE SOCIAL** : HOTEL DE BOADES – 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
- **NOMBRE D'ADHERENTS** : sans objet
- **NOMBRE DE SALARIES** : sans objet
- **NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME** : EPCI
- **FEDERATION D'AFFILIATION** (Obligatoire pour les associations à caractère sportif) : sans objet
- **BUT DE L'ORGANISME** : Au titre d'une de ces compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix anime le 4ème Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix 2013-2017. Ce dispositif partenarial vise à favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant un accompagnement personnalisé et la mobilisation d'outils pertinents et appropriés.
- **DATE DE PARUTION AU J.O** : sans objet
- **NOM de la personne à contacter** : Madame Nathalie LÉBOUC
- **TELEPHONE** : 04.42.52.80.17
- **ADRESSE de la personne à contacter** : HOTEL DE BOADES – 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
- **ADRESSE e-mail** : [nlebouc@agglo-paysdaix.fr](mailto:nlebouc@agglo-paysdaix.fr)
- **N° MATRICULE CONSEIL GENERAL** : .....
- **N° Siret ou assimilé** : 241 300 276 000 29

Suite au verso ↵

**O NATURE DE LA SUBVENTION DEMANDEE (†) ( un seul projet par action)**

FONCTIONNEMENT (†) :

ou

EQUIPEMENT

Demande nouvelle

Renouvellement

**O DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET : (à compléter obligatoirement)**

Le 4ème PLIE de la Communauté du Pays d'Aix résulte d'un protocole partenarial de 5 ans couvrant la période de 2013 à 2017.

Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés, l'objectif restant celui du retour à l'emploi.

Les outils mis en œuvre par le PLIE :

- Un accompagnement à l'emploi renforcé et individualisé :

Le protocole prévoit l'accompagnement à l'emploi de 5.700 personnes, sur 5 ans. A titre indicatif, le résultat attendu, dans le cadre du protocole du PLIE 2013-2017, pour une année civile entière, est un taux de 42 % de sorties emploi (nombre de sorties positives / nombre de sorties totales) et de 8 % de sorties qualifiantes.

- La prospection d'offres d'emploi pour le placement en emploi durable des participants du PLIE

Le PLIE du Pays d'Aix prévoit en soutien de la mission menée par les accompagnateurs à l'emploi une action destinée à développer, auprès des entreprises du territoire, des opportunités d'emploi durable au profit des participants du PLIE en fin de parcours d'insertion.

Les deux actions sont réalisées au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix (conformément à l'article 4 du protocole du PLIE 2013/2017) sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

**O MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR CE PROJET :**

470.000 Euros

FAIT à : AIX EN PROVENCE

Le :

Et certifié exact par le Président ou son délégataire

Signataire : Monsieur Michel BOULAN

Fonction : Le vice-Président de la commission délégué à l'Emploi et à la Formation.

Signature (1)

Date arrivée au Pôle d'Insertion :  
 Date de départ du Pôle d'Insertion :  
 Signature:  
 Date arrivée au bureau de la CTD :

## FICHE PROJET

| <b>PLIE DU PAYS D'AIX - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX</b>                                      |  |
|---|--|
| Siège social :  | HOTEL DE BOADES – 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  |
| Tél et Fax et E-mail :  | Tél 04 42 93 85 85 Fax 04 42 93 85 86 administration@agglo-paysdaix.fr   |
| Nom du Président :  | MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI   |
| Date de création :  | janv.-01   |
| But de l'organisme :  | Au titre d'une de ces compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix anime le 4ème Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix 2013-2017. Ce dispositif partenarial vise à favoriser le retour à l'emploi stable et durable en proposant un accompagnement à l'emploi renforcé et individualisé et la mobilisation d'outils pertinents et appropriés notamment la mission de relations entreprises |
| Autre(s) action(s) développée(s) par l'organisme :  |  |
| Agréments professionnels (date et type) :   |  |
| N° SIRET OU SIREN :   | 24130027600029   |
| <b>NOM DE L'ACTION :</b>  | Accompagnement à l'emploi des participants PLIE et Relations Entreprises   |
| Nature de l'action :  | Renouvellement demande - Fonctionnement  |
| Responsable de l'action :   | Madame Nathalie LEBOUÇ   |
| Adresse :   | HOTEL DE BOADES – 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  |
| Tél et fax :  | 04 42 52 80 17 nlebouc@agglo-paysdaix.fr   |
| Territoire concerné :<br>35 communes des Bouches du Rhône   | Pôle(s) d'Insertion de:<br>Aix en Provence – Gardanne - Vitrolles  |
| <b>DEMANDE</b>  |  |
| <b>PUBLIC CONCERNE:</b>   | Participants du PLIE du Pays d'Aix   |
| <b>NOMBRE DE BENEFICIAIRES :</b>  | 1140 dont 684 bénéficiaires du RSA   |
| <b>PROJET :</b><br>nouveau <input type="checkbox"/><br>renouvellement <input checked="" type="checkbox"/> | complémentaire à un autre <input type="checkbox"/>   |
| <b>MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :</b>  | 470 000,00 €   |
| <b>MONTANT DE LA SUBVENTION OBTENUE L'ANNEE PRECEDENTE (en cas de renouvellement) :</b>                   | 315 000,00 €   |
| <b>DUREE DE L'ACTION:</b>   | 12 MOIS  |
| Nombre d'heures individuelles:  |  |
| Nombre d'heures collectives :   |  |
| Nombre d'heures en entreprise :   |  |
| Nombre d'heures totales :   |  |
| Rythme des interventions:   |  |
| Date prévisionnelle de début :  | 01/01/2015   |
| Date prévisionnelle de fin :  | 31/12/2015   |

|   |  |
|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU PROJET</b>   |  |
| <b>Axe(s) du PDI dans lequel le projet s'inscrit :</b>                                    |  |
| <b>Origine du projet :</b>  | Le projet résulte de la signature d'un protocole partenarial (État, Région , Département Bouches du Rhône, Département de Vaucluse, CPA) pour 2013-2017.   |
| <b>Opportunité du projet :</b>  | Compte tenu de la situation de l'emploi en Pays d'Aix, la mise en œuvre de ces actions permettrait la mise en cohérence des mesures et des dispositifs existants.  |
| <b>DESCRIPTION DU PROJET</b>  |  |
| <b>Description :</b>  | Le PLIE a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle, dont 60 % bénéficiaires RSA, en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés via notamment un accompagnement à l'emploi renforcé et individualisé et la prospection d'offres d'emploi pour le placement en emploi durable.  |
| <b>Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet :</b>                                  | Le protocole prévoit l'accompagnement à l'emploi de 5.700 personnes, sur 5 ans dont 3.420 bénéficiaires RSA. A titre indicatif, le résultat attendu, dans le cadre du protocole du PLIE 2013-2017, pour une année civile, est un taux de 42 % de sorties emploi (nombre de sorties positives / nombre de sorties totales) et de 8 % de sorties qualifiantes.   |
| <b>Critères d'évaluation Et indicateurs :</b>   | Cf. Document 1   |
| <b>Modalités d'organisation, d'information, et de recherche de réseau de recrutement:</b> | Un réseau de prescripteur est repéré sur le territoire : CCAS, CMS, Mission locale, Pole Emploi, BME, Ces prescripteurs orientent des personnes vers le dispositif,  |
| <b>Outils de recrutement :</b>  | L'intégration est validée en Commission d'Intégration de Suivi et d'Orientation (CISO) dans lesquelles sont représentées les prescripteurs et les partenaires  |
| <b>Critères de recrutement :</b>  | Conformément au protocole du PLIE 2013-2017, les personnes concernées sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandeurs d'emploi de longue durée,</li> <li>- Les personnes de premier niveau de qualification (niveaux V et VI)</li> <li>- Les femmes isolées et/ou chefs de famille,</li> <li>- Les personnes en situation de handicap,</li> <li>- Les personnes résidant dans un quartier prioritaire d'une commune retenue au titre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale,</li> <li>- Les cadres ou assimilés durablement exclus du marché du travail,</li> <li>- Les allocataires du RSA.</li> <li>- Les seniors de plus de cinquante ans.</li> </ul> |
| <b>Modalités de suivi de l'action :</b>   |  |
| Nature :  | Réunions   |
| Fréquences :  | Les CISO se réunissent de façon mensuelle (4 CISO sur le territoire CPA).<br>Une réunion de régulation PLIE-AAE mensuelle.<br>Les comités techniques et de pilotage autant de fois que nécessaire au cours de l'année.<br>Des réunions de régulations PLIE-AAE-Pôle d'Insertion seront également programmées si besoin.  |
| Partenariat :   | Etat, CR, CG 13, CG 84, Pôle Emploi, Missions Locales, Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME), CUCS  |
| Référent Pôle d'Insertion (préciser nom et fonction):                                     | Madame Christine SALAGNON<br>Directrice  |

**DEROULEMENT DE L'ACTION**

**MOYENS HUMAINS** : personnes chargées de l'exécution de la prestation (qualification, formation, expérience, durée de leur intervention):

Le PLIE d'Aix est en convention bilatérale depuis le 1er janvier 2013. Cette modalité de gestion permet de mobiliser des fonds structurels mais uniquement en remboursement d'achats de prestation. Conformément à la réglementation de la commande publique, les 2 prestations, accompagnement et placement seront assurées par voie de marché public pour une période de 12 mois reconductible 3 fois.  
- 20 Accompagnateurs à l'Emploi (AAE) pour 1140 participants du PLIE dont 684 RSA soit 60 personnes en file active/AEE. Ces personnes possèdent toutes une expérience dans le domaine concerné.  
- 2 Chargés de Relation Entreprises (CRE) pour la prospection d'offres d'emploi pour 300 participants du PLIE et le placement en emploi stable et durable de 100 participants du PLIE

**Équipe projet** (préciser les fonctions et les temps d'intervention sur l'action pour chacun) :

1 Chef de projet PLIE (ETP)  
1 Chargé de mission Accompagnement à l'emploi (ETP)  
1 Chargé de mission Relations Entreprises (0,5 ETP)  
2 gestionnaires de parcours (2 ETP)

**Co-animation de l'action:**

L'action sera co-animée avec les membres du Comité de Pilotage du PLIE : État, Région, Département 13 et 84, CPA

Nom :

Comité de Pilotage du PLIE

Adresse :

HOTEL DE BOADES – 8 PLACE JEANNE D'ARC - CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Téléphone et fax :

0442528017 / nlebouc@agglo-paysdaix.fr

Nature de la co-animation :

Dispositif partenarial

Modalités et fréquence d'intervention :

**Total EQTP** sur la durée du projet dont :

Encadrement : 4,5 ETP

Opérateur (s) : 3 opérateurs (2 pour l'accompagnement et 1 pour la prospection et le placement)

**MOYENS TECHNIQUES**, à disposition du public et du projet :

Type de locaux :

Bureaux et salles de réunion

Equipements:

Téléphone, postes informatiques, photocopieur, fax

**MOYENS FINANCIERS****Dépenses de personnel :**

Personnes affectées à l'action(1) :

Nom, prénom, grade :

Temps de travail sur l'action :

Convention collective appliquée : sans objet

Indice de rémunération :

Salaire brut mensuel :

Charges sociales :

Frais de déplacement :

Autres frais (2) :

Le personnel est-il recruté spécialement sur cette action :

Est-il employé à d'autres tâches, lesquelles :

(1) Si l'action prévoit l'intervention de plusieurs salariés utiliser les fiches analytiques ci-jointes

(2) à détailler selon les articles du plan comptable

**RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DEMANDEES**

|  |  |              |
|--|--|--------------|
| <b>Conseil Général Insertion :</b>       |  | 470 000,00 € |
|  | Cf. dossier de demande de subvention FSE |              |
| <b>Autres financements :</b>             |  |              |
| DDTEFP                                   |  |              |
| Politique de la Ville                    |  |              |
| Fonds Social Européen                    |  | 470 000,00 € |
| Commune                                  |  |              |
| Conseil Régional                         |  |              |
| Autres                                   |  |              |
| <b>Total des subventions demandées :</b> |  | 470 000,00 € |
| Coût par bénéficiaire :                  |  |              |
| Coût horaire :                           |  |              |

## **FICHE ANALYTIQUE**

**Dépenses de personnel :**

Personnes affectées à l'action :

Nom, prénom, grade :

Temps de travail sur l'action :

Convention collective appliquée :

Indice de rémunération :

Salaire brut mensuel :

Charges sociales :

Frais de déplacement :

Autres frais (1) :

Le personnel est-il recruté spécialement sur cette action :

Est-il employé à d'autres tâches, lesquelles :

(1) à détailler selon les articles du plan comptable

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention au CG13 et au Conseil Régional PACA dans le cadre du PLIE

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



20 FEV. 2015